



fausse amende de la société des chemins de fer

Par **dimitry**, le **19/02/2012** à **18:58**

bonjour,

j'ai reçus une amende de la sncf il y a 1 semaine de 375 euros.

le probleme c'est que je n'ai jamais eu d'amende précédente (celle de 90 euros)ni de rapelle et je me retrouve avec l'amende de 375 euros sur le trajet chambéry-lyon part dieu.

sur la lettre il est mentionner mes coordonnées mais il y a ma nouvelle adresse alors que sur ma carte d'identiter il y a mon ancienne adresse.

De plus je me serai pris cette amende le 29 mars alors que sur mes relever de copenpte j'ai effectuer un retrait par carte au RELAY bureau de tabac a chambéry le 31 mars sachan que je suis en apprentissage en alternance et que jeffectue qu'un seul trajet par mois.

bref, je ne sait pas quoi faire et la gendarmerie ma clairement dit que je n'étais qu'un délinquant qui ne voulais pas payer son amendeétans donner que j'ai 20 ans.

et je pense que quelque un c'est servi de mon identité.

le probleme c'est que je n'ai pas de vrai preuve qui peut faire que l'amende soit annulée.

j'aurais souhaiter quelques conseils!